

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 27/03

ÉFAI – 030065 – AFR 44/002/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION SANS INCULPATION / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIER D'OPINION / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

NIGÉRIA **Festus Keyamo (h), juriste**

Londres, le 28 janvier 2003

Festus Keyamo, juriste, est maintenu en détention au secret sans inculpation dans un lieu inconnu ; Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion. Selon les informations recueillies, cet homme est privé de nourriture, de vêtements et de soins médicaux adaptés. Il aurait entamé une grève de la faim, et risque de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Festus Keyamo a été arrêté par la police nigériane le 28 décembre 2002. Il a effectué des séjours dans divers lieux de détention, et l'on sait qu'il a notamment été transféré dans les locaux du siège de la police fédérale nigériane, dans la capitale, Abuja. D'après les informations reçues, il est actuellement détenu au secret dans un lieu inconnu, mais il a réussi à adresser une lettre, datée du 31 décembre 2002, aux médias internationaux.

Dans ce courrier, Festus Keyamo dit être maintenu en détention au secret et privé de soins médicaux ainsi que d'aliments et de vêtements adaptés. Pour protester contre son arrestation et ses conditions de détention, il a annoncé qu'il cesserait de s'alimenter. Amnesty International ignore s'il observe toujours cette grève de la faim, mais elle est préoccupée par son état de santé.

Festus Keyamo est le chef de file du *Movement for the Actualization of the Future Republic of the Niger Delta* (Mouvement en faveur de l'avènement de la République du delta du Niger). On craint qu'il n'ait été arrêté en raison de l'appel public qu'il a lancé en faveur de l'attribution d'une plus grande autonomie à la région du delta du Niger, dans le sud du Nigéria. Son interpellation est intervenue après que le président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, eut exposé publiquement, fin décembre 2002, les raisons pour lesquelles il se refusait à approuver une loi qui aurait accordé aux États côtiers du Nigéria un pourcentage des bénéfices tirés de l'exploitation du pétrole offshore. Cette loi aurait été particulièrement profitable pour les États du delta du Niger, région productrice de pétrole.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites état de votre inquiétude pour la sécurité et la santé de Festus Keyamo ;
- demandez aux autorités de vous informer des raisons pour lesquelles cet homme a été arrêté et est maintenu en détention sans inculpation ;
- priez-les de révéler le lieu de détention actuel de Festus Keyamo ;
- invitez les autorités à vous donner l'assurance que cet homme ne sera ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;
- demandez instamment qu'il bénéficie de conditions de détention conformes aux normes internationales relatives au traitement des détenus, et notamment qu'il soit autorisé à entrer en contact avec ses proches ainsi qu'à consulter des avocats et des médecins ;
- exhortez les autorités à libérer cet homme, ou à l'inculper sans délai d'une infraction prévue par la loi et à le traduire en justice dans le respect des normes internationales, notamment de l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel le Nigéria est partie.

APPELS À :

N. B. : les lignes de fax peuvent se révéler difficiles à obtenir. Merci de faire preuve de persévérance.

Ministre des Affaires étrangères :

Alhaji Sule Lamido
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Maputo Street, Zone 3, Wuse District
PMB 130, Abuja, Federal Capital Territory
Nigéria

Télégrammes : Foreign Affairs Minister, Abuja, Federal Capital Territory, Nigéria

Fax : + 234 9 523 0208

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la police :

His Excellency Mr. Steven Ibn Akiga
New Federal Secretariat Complex
Shehu Shagari Way
Abuja, Nigéria

Télégrammes : Minister of Police Affairs, Abuja, Federal Capital Territory, Nigéria

Tel. / Fax : + 234 9 523 2450

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général et ministre de la Justice :

His Excellency Kanu Agabi
Ministry of Justice
New Federal Secretariat Complex, Shehu Shagari Way
Central Area District
Abuja, Federal Capital Territory
Nigéria

Télégrammes : Minister of Justice, Abuja, Federal Capital Territory, Nigéria

Fax : + 234 9 523 5194

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Inspecteur général de la police :

Mr Tafa Balogun
Nigerian Police Force Headquarters
Abuja, Nigéria

Télégrammes : Inspector General Police, Abuja, Federal Capital Territory, Nigéria

Tél. / Fax : + 234 9 234 0633

Formule d'appel : *Dear Inspector General, / Monsieur l'Inspecteur général,*

COPIES aux représentants diplomatiques du Nigéria dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 11 MARS 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*